



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2015

Leading personalized spine | medicrea.com

MEDICREA INTERNATIONAL
Société Anonyme au capital de 1 440 698,24 euros
Siège social : 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 07 JUIN 2016**

Spécialisé dans le développement et la fabrication de solutions implantables innovantes pour le traitement chirurgical des pathologies de la colonne vertébrale, et leader mondial des solutions sur mesure pour chaque patient, le Groupe MEDICREA évolue sur un marché estimé à 11 milliards de dollars. Conséquence de la crise financière et économique, et dans un contexte général de réforme des politiques de santé, ce marché a connu une faible croissance au cours des trois dernières années. La reprise semble cependant s'amorcer, favorisée par l'évolution des facteurs démographiques (vieillessement de la population, augmentation des cas d'obésité, accès aux soins des pays émergents), les techniques chirurgicales (réduction des temps opératoires, chirurgies moins invasives), et les opérations de rapprochements entre les grands acteurs du secteur.

Le marché de la chirurgie de la colonne vertébrale est fortement concentré et dominé par huit géants américains dont MEDTRONIC, DEPUY / SYNTHES, STRYKER, NUVASIVE et GLOBUS, aux côtés desquelles des sociétés de plus petite taille très innovantes se développent dont MEDICREA, qui se distingue par son dynamisme et sa capacité d'innovation. En proposant des tiges d'ostéosynthèse sur-mesure et une plateforme de services associés d'analyse et de planning préopératoire, ainsi qu'une gamme d'implants et d'instruments destinés aux segments de la fusion et de la non-fusion rachidienne, la Société est portée par un triple objectif : améliorer le confort opératoire du praticien, diminuer les temps d'intervention et soulager durablement le patient, grâce à une expertise unique.

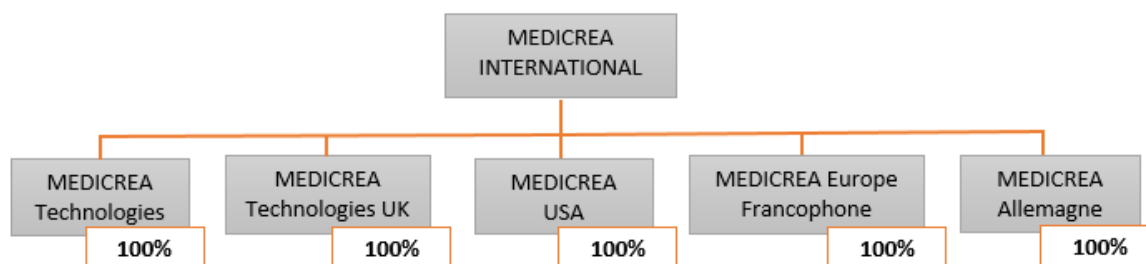
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1 – PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays grâce à quatre filiales de commercialisation et à un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2015, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



La société MEDICREA GMBH, société de droit Allemand au capital de 100 000 euros a été créée fin avril 2015.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

2 – SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les faits marquants de l'exercice 2015 sont les suivants :

- **Marché et environnement**

L'année 2015 s'est caractérisée par :

- 1/ Une pression continue sur les prix de la part des hôpitaux, sur les conditions de remboursement de la part des organismes de sécurité sociale et mutuelles et sur les conditions d'accès au marché des dispositifs médicaux de la part des autorités de santé. Une nouvelle baisse de prix de 3% a été appliquée en France au 1^{er} octobre 2015.
- 2/ De nombreuses opérations avec l'introduction en bourse des sociétés Safe Orthopaedics et SeaSpine (branche colonne vertébrale d'INTEGRA LIFE SCIENCES), les augmentations de capital des sociétés K2M, LDR et Implanet, les projets d'expansion des sociétés Nuvasive (nouvelle usine de production et rachat d'Ellipse Technologies) et Globus (acquisition de Branch Medical Group, fabricant d'instruments).

- **Résultat et performance**

En 2015, le chiffre d'affaires affiche une progression de +15 % par rapport à l'année précédente. Le Groupe confirme qu'il est désormais un acteur de premier plan en France avec une croissance des ventes de +23 % sur ce territoire par rapport à 2014, grâce notamment à l'intérêt que portent les chirurgiens aux innovations UNiD et à la plateforme d'implants sur mesure associée. Les investissements commerciaux réalisés en 2014 se sont traduits en 2015 par l'ouverture de nouveaux marchés à l'export, principalement en Europe de l'Est

et en Amérique du Sud. Le chiffre d'affaires généré par les Etats-Unis, marché principal et prioritaire, représente 60 % des ventes totales.

La marge brute progresse de 2,2 millions par rapport à 2014. Les investissements dans de nouveaux équipements industriels et le déploiement de la plateforme UNiD™, non encore compensés par de nouveaux gains de productivité et l'augmentation attendue des volumes de ventes, expliquent une baisse temporaire du taux de marge brute (79 % en 2015, versus 81 % en 2014), qui reste cependant l'un des meilleurs du secteur.

La phase offensive de développement initiée en 2014 s'est poursuivie en 2015. MEDICREA a ainsi mobilisé la marge additionnelle dégagée pour renforcer ses équipes dans les différentes filiales et moderniser son outil de production. Dans ce contexte d'investissements élevés, le Groupe présente pour la 6ème année consécutive un résultat d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) largement positif.

- Produits

Le Groupe est devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale, avec la mise au point d'un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préparatoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tige UNiD®), et de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD® ALIF) produites sur-mesure par une imprimante 3D.

En 2015, MEDICREA a concentré ses efforts sur le développement et la promotion de cette solution innovante. Depuis le démarrage de la commercialisation des tiges sur-mesure UNiD® et l'homologation FDA obtenue fin 2014, près de 500 chirurgies ont été réalisées en Europe et aux Etats-Unis. A fin décembre 2015, 70 chirurgiens ont eu recours aux services UNiD® parmi lesquels 20 étaient des utilisateurs réguliers.

Le Groupe a également continué à développer sa gamme d'implants standards :

- En avril 2015, le système LigaPASS® 2.0, technologie d'ancrage par lien sous-lamaire destinée à la fixation postérieure thoraco-lombaire rachidienne, a été lancé aux Etats-Unis. Cette nouvelle génération inclut de nombreuses améliorations et étend les indications d'utilisation aux jeunes patients (âgés de plus de 10 ans atteints de scolioses idiopathiques et neuromusculaires) en plus des patients adultes.

- Le PASS MIS®, conçu pour les chirurgies de type mini-invasif, a été définitivement lancé sur le marché français et le PASS Degen®, spécialement développé pour les pathologies dégénératives, commercialisé aux Etats-Unis.

- Recherche et développement

Le Groupe travaille activement à l'élargissement de sa gamme d'implants avec le développement d'une vis de type « tulipe » très innovante et qui lui permettra d'adresser le marché très important des indications dégénératives de la colonne vertébrale, ainsi qu'à la mise au point des procédés de fabrication des cages intervertébrales et des implants de corporectomie fabriqués par impression 3D titane. Le Groupe est convaincu que la chirurgie sur mesure assistée par ordinateur est la réponse la plus appropriée aux pathologies de la colonne vertébrale, ce qui se confirme par l'intérêt croissant des chirurgiens mais également des patients pour ses solutions.

- Organisation

Le Groupe a continué à renforcer ses équipes en 2015 en embauchant 12 personnes, principalement au sein des départements Recherche et Développement et Marketing. L'arrivée de Greg Rhinehart en tant que Vice-Président des ventes aux Etats-Unis marque une étape très importante dans le développement de la filiale américaine.

Un centre de fabrication additive par impression 3D titane et une cellule complète de prototypage ont été intégrés à l'outil de production. Une nouvelle filiale de distribution a par ailleurs été ouverte en Allemagne, premier marché de la colonne vertébrale en Europe.

Le Groupe a lancé la construction d'un nouveau site à Rillieux La Pape - Vancia (69), qu'il occupera en tant que locataire à compter du 4^{ème} trimestre 2016, et qui regroupera l'actuel siège social et l'usine de production de La Rochelle dont la fermeture interviendra à l'occasion de ce transfert. Les salariés du site de La Rochelle ont été informés de cette décision et un plan d'accompagnement leur sera proposé pour faciliter leur mutation en région lyonnaise.

Enfin la mise en place d'un nouvel ERP a été réalisée avec succès au 1er juillet 2015 et permet au Groupe une meilleure gestion des flux, et le pilotage de ses activités sur un environnement commun à l'ensemble de ses filiales.

- Financement

Une augmentation de capital par placement privé d'un montant de 3,5 millions d'euros a été réalisée en juin 2015. Cette émission a pour objectif de renforcer les moyens commerciaux, lancer la nouvelle filiale de commercialisation en Allemagne et rééquilibrer le ratio « dettes sur fonds propres ».

Des emprunts à moyen terme ont été mis en place en 2015 pour un montant de 4 millions d'euros ainsi qu'un emprunt obligataire de 2 millions d'euros. Ils visent à financer le besoin en fonds de roulement et un parc machines de dernière génération comprenant un centre de prototypage installé fin 2014 sur Neyron.

Des équipements industriels ont été également acquis par voie de location-financement, notamment un centre d'usinage, pour 0,8 million d'euros.

2.1 Examen des états financiers

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

| En Euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 27 757 | 24 204 |
| Coût des ventes | (5 954) | (4 562) |
| Marge brute | 21 803 | 19 642 |
| Frais de recherche et développement | (984) | (1 380) |
| Frais de commercialisation | (13 218) | (10 808) |
| Commissions sur ventes | (3 109) | (2 592) |
| Frais administratifs | (5 956) | (4 993) |
| Autres produits et charges opérationnels | (85) | (72) |
| Résultat opérationnel avant paiements en actions | (1 549) | (203) |
| Charges de personnel liées aux paiements en actions | (45) | (79) |
| Résultat opérationnel après paiements en actions | (1 594) | (282) |
| Coût de l'endettement financier net | (329) | (188) |
| Autres (charges) / produits financiers | 100 | (230) |
| (Charges) / produits d'impôts | 308 | (350) |
| Résultat net consolidé | (1 515) | (1 050) |
| Résultat Groupe | (1 515) | (1 023) |
| Résultat hors Groupe | - | (27) |

Bilan consolidé (normes IFRS)

| En milliers d'euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Ecart d'acquisition | 2 637 | 2 634 |
| Immobilisations incorporelles | 4 901 | 3 970 |
| Immobilisations corporelles | 7 013 | 5 481 |
| Immobilisations financières | 687 | 419 |
| Impôts différés | 1 022 | 603 |
| Total actifs non courants | 16 260 | 13 107 |
| Stocks et en-cours | 7 019 | 6 331 |
| Clients et comptes rattachés | 4 710 | 4 381 |
| Autres actifs courants | 2 902 | 2 303 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 168 | 1 182 |
| Total actifs courants | 16 799 | 14 197 |
| Total actif | 33 059 | 27 303 |

| En milliers d'euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
| Capital | 1 438 | 1 357 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 37 636 | 34 353 |
| Réserves consolidées | (22 321) | (22 066) |
| Résultat Groupe de l'exercice | (1 515) | (1 023) |
| Total capitaux propres | 15 238 | 12 621 |
| Avances conditionnées | 404 | 455 |
| Provisions non courantes | 461 | 337 |
| Impôts différés | 324 | 715 |
| Dettes financières long terme | 7 156 | 3 921 |
| Total passifs non courants | 8 345 | 5 428 |
| Provisions courantes | 31 | 12 |
| Dettes financières court terme | 3 270 | 3 049 |
| Autres passifs financiers courants | 11 | 25 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 056 | 4 180 |
| Autres passifs courants | 2 108 | 1 988 |
| Total passifs courants | 9 476 | 9 254 |
| Total passif | 33 059 | 27 303 |

2.2 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

En 2015, le chiffre d'affaires s'établit à 27,8 millions d'euros, affichant ainsi une progression de +15 % par rapport à l'année précédente. Le Groupe confirme qu'il est désormais un acteur de premier plan en France avec une croissance des ventes de +23 % sur ce territoire par rapport à 2014. Le chiffre d'affaires généré par les Etats-Unis, marché principal et prioritaire, représente 60 % des ventes totales.

Les quatre filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA GMBH) génèrent 79 % du chiffre d'affaires consolidé 2015 (81 % en 2014).

La marge brute progresse de 2,2 millions par rapport à 2014. Les investissements dans de nouveaux équipements industriels et le déploiement de la plateforme UNiD™, non encore compensés par de nouveaux gains de productivité et l'augmentation attendue des volumes de ventes, expliquent une baisse temporaire du taux de marge brute, qui reste cependant l'un des meilleurs du secteur.

Les charges de personnel représentent 11,2 millions d'euros et sont en hausse de 1,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique d'une part par les recrutements qui ont été effectués au cours de l'année 2014 et qui sont comptés en année pleine cette année et d'autre part par le renforcement des équipes Recherche et Développement et Marketing.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement. Le détail des projets majeurs est exposé au paragraphe 5. Le montant des frais de R&D enregistrés en charges de l'exercice après inscription à l'actif des dépenses devant être capitalisées (1,9 million d'euros) et imputation du crédit impôt recherche (1 million d'euros) s'élève à 1 million d'euros (1,4 million d'euros en 2014) dont 1 million d'euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés.

Les frais de commercialisation, dont la composante masse salariale représente environ 52 % du total, progressent de 22 % par rapport à 2014 pour atteindre 13,2 millions d'euros, suite au renforcement des équipes de ventes réalisé courant 2014, à l'intensification des efforts marketing et à la participation à de nombreux congrès internationaux.

Les commissions sur ventes, proportionnelles au chiffre d'affaires, s'élèvent à 3,1 millions d'euros en 2015. Elles concernent essentiellement MEDICREA USA et rémunèrent le travail commercial des agents commerciaux auxquels la société fait appel.

Les frais administratifs principalement composés de salaires et charges progressent de 19 % par rapport à 2014 suite à l'augmentation des effectifs et aux dépenses engagées en infrastructure informatique.

L'augmentation des effectifs et l'intensification des investissements en recherche et développement et en marketing en 2015 ont eu pour effet de repousser le point mort d'exploitation à 7,3 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre (6,1 millions d'euros en 2014).

Le résultat opérationnel courant avant paiement en actions est ainsi négatif de 1,5 million d'euros en 2015 (négatif de 0,2 million d'euros en 2014).

Les nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques nécessaires au développement de l'activité font l'objet d'amortissements et de provisions lesquels interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Avant prise en compte de ces charges et des dotations aux provisions, le résultat 2015 (EBITDA) ressort à 1,9 millions contre 2,5 millions d'euros en 2014.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe.

L'effet de change a un impact significatif sur l'évolution des revenus et des coûts de la période, notamment s'agissant des frais commerciaux et administratifs. L'incidence des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe en 2015 est la suivante :

| En Euros | 31.12.2015 au taux 2015 | 31.12.2015 au taux 2014 | Impact de change |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 27 757 300 | 24 983 705 | 2 773 595 |
| Résultat opérationnel après paiement en actions | (1 593 827) | (2 195 427) | 601 600 |

Le coût de l'endettement est en augmentation de 0,1 million par rapport à l'exercice précédent suite à la souscription de nouveaux emprunts en 2015. Le taux d'intérêts moyen s'établit à 3,79 % en 2015 comparé à 4,24 % en 2014.

Compte-tenu de ces éléments et après prise en compte de la charge d'impôts différés liée principalement à l'activation de déficits reportables enregistrés au bilan de la filiale américaine, le résultat net est négatif de 1,5 million d'euros. Le Groupe ne paie pas d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve importante de pertes reportables non constatées dans ses états financiers.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (1 million d'euros pour l'exercice 2015, comparé à 0,5 million d'euros en 2014).

2.3 Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan s'établit à 33,1 millions d'euros, en hausse de 5,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en augmentation de 3,2 millions d'euros, représentent 49 % du total du bilan.

Les immobilisations incorporelles progressent de 0,9 million d'euros du fait des efforts continus de recherche et développement et de la mise en service d'un nouveau système d'information en juillet 2015.

L'augmentation des immobilisations corporelles de 1,5 million d'euros s'explique par la poursuite de l'accélération des investissements productifs dans la continuité de ceux réalisés en 2014, avec notamment la mise en service début 2015 d'une cellule complète de prototype.

Par ailleurs, le développement de l'activité du Groupe le conduit à augmenter et renouveler de manière continue les kits d'instrumentations et d'ancillaires utilisés par ses clients, notamment aux Etats-Unis, représentant ainsi un investissement d'un million d'euros en 2015.

La hausse des impôts différés actifs de 0,4 million d'euros est directement liée aux retraitements de consolidation.

Au sein des actifs courants, les stocks nets augmentent de 0,7 million d'euros par rapport à 2014, incluant une provision pour dépréciation en hausse de 0,3 million d'euros. Ils représentent 21 % du total du bilan contre 23 % en 2014. La valeur brute des stocks est en hausse de 13 % consécutivement à l'élargissement de la gamme et à un volume important de nouveaux produits en phase d'évaluation pré-commerciale et n'ayant pas encore fait l'objet de lancement généralisé sur le marché.

Les créances clients augmentent sensiblement. Le délai moyen d'encaissement s'établit à 58 jours au 31 décembre 2015, contre 56 jours un an auparavant. Cette variation est principalement liée à des retards ponctuels de collecte des créances sur la fin de l'année 2015, qui se sont résorbés début 2016.

La hausse des autres actifs courants de 0,6 million d'euros s'explique par le paiement d'une avance à une société informatique américaine, suite à la mise en place d'un contrat de coopération pour le développement d'un logiciel d'imagerie médicale.

Le renforcement de la trésorerie nette résulte de l'augmentation de capital de juin 2015 d'un montant de 3,5 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,2 millions d'euros à fin 2015. Leur variation par rapport à 2014 est principalement liée à l'augmentation de capital de juin 2015 ainsi qu'au résultat global de l'exercice.

Les provisions non-courantes comprennent essentiellement les droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière.

La dette financière s'élève à 10 millions d'euros, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2014. L'augmentation résulte des nouveaux emprunts (bancaires ou obligataire) et de contrats de crédit-bail mis en place pour financer les investissements productifs et répondre ponctuellement aux besoins de fonds de roulement générés par la croissance de l'activité du Groupe.

La baisse des impôts différés passifs est principalement liée aux retraitements de consolidation, notamment ceux concernant les locations financements.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 4 millions d'euros stables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres passifs courants s'élèvent à 2,1 millions d'euros à fin 2015 et comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales.

3 – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2016 s'élève à 7 millions d'euros, en croissance de 20 % par rapport à la même période en 2015. Les deux marchés principaux du Groupe progressent fortement : les Etats-Unis, affichent une croissance de 27 % à taux de change constant et les ventes en France sont en hausse de 20 %.

Le renforcement des équipes de vente aux Etats-Unis, la commercialisation de nouveaux produits et la montée en puissance des filiales anglaise et allemande soutiendront la croissance sur les prochains trimestres.

Le démarrage de l'année 2016 est prometteur. Le rythme d'adoption de la technologie UNiD™ proposant des tiges d'ostéosynthèse sur mesure et une plateforme de services associés d'analyse et de planning préopératoire des patients s'accélère. Le Groupe a franchi le seuil des 600 chirurgies réalisées début mars et traite désormais 60 planifications chirurgicales par mois. UNiD™ est un formidable vecteur de croissance grâce à son approche par le service, particulièrement innovante. Le Groupe travaille activement pour élargir sa gamme d'implants sur mesure et industrialisera en 2016 des cages intervertébrales et des implants de corporectomie fabriqués par impression 3D titane.

Au cours de l'exercice 2016, toutes les activités françaises du Groupe seront transférées sur le site de Rillieux La Pape - Vancia (69) qui regroupera l'actuel siège du Groupe et le site de production de la Rochelle. Ce nouveau site industriel devrait permettre d'accélérer l'internalisation de certaines fabrications jusqu'à présent sous traitées, conditionnement stérile notamment, et ainsi continuer à réduire les coûts et les délais de production.

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2015 sont exposés ci-dessous :

- MEDICREA INTERNATIONAL SA

Les informations sur la société MEDICREA INTERNATIONAL SA sont identiques à celles communiquées au paragraphe 1 des informations concernant la société mère de ce même rapport.

- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires | 7 806 | 7 923 | 5 715 |
| Résultat d'exploitation | 330 | 690 | (61) |
| Résultat financier | 8 | 13 | 16 |
| Résultat exceptionnel | 31 | - | 2 |
| Résultat net | 265 | 789 | 20 |
| Effectif en nombre (hors stagiaires) | 30 | 30 | 26 |

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2015 et 2014 s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | Var. |
|------------------------|-------|-------|---------|
| MEDICREA INTERNATIONAL | 7 026 | 7 239 | (3) % |
| Centre de réparations | 686 | 644 | + 7 % |
| Autres | 94 | 40 | + 135 % |
| Chiffre d'affaires | 7 806 | 7 923 | (1) % |

Hormis les clients du centre de réparation qui sont facturés directement, MEDICREA TECHNOLOGIES a pour seul client MEDICREA INTERNATIONAL.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent, l'activité de la société étant très étroitement dépendante du niveau de stocks de MEDICREA INTERNATIONAL. Cette baisse couplée à une dégradation du taux de marge brute pèse sur le résultat d'exploitation qui s'établit pour l'exercice 2015 à 0,3 million d'euros.

Compte tenu d'un crédit d'impôt recherche de 0,1 million d'euros et d'une charge d'intégration fiscale de 0,2 million d'euros, le résultat net 2015 ressort à 0,3 million d'euros.

- MEDICREA USA CORP

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|--------------------------------------|---------|--------|--------|
| Taux de change EUR/USD | 1,115 | 1,3348 | 1,3259 |
| Chiffre d'affaires | 16 342 | 13 996 | 12 306 |
| Résultat d'exploitation | (1 486) | 657 | 1 803 |
| Résultat financier | 3 | 23 | 7 |
| Résultat net | (1 634) | 443 | 1 779 |
| Effectif en nombre (hors stagiaires) | 30 | 33 | 27 |

En dollars, le chiffre d'affaires 2015 est stable par rapport à l'exercice précédent, le renforcement de la devise ayant eu un impact favorable (+ 17 %) sur la conversion des ventes en euros.

En pourcentage des ventes, la marge brute diminue de façon sensible par rapport à 2014 sous l'effet de l'augmentation des prix d'achats des implants approvisionnés auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

En dollars, les charges d'exploitation progressent de 4 % suite au recrutement d'un vice-Président des ventes et aux investissements déployés pour promouvoir les tiges pré-courbées sur mesure et la plateforme UNiD® de planification opératoire.

Dans un contexte de marge brute en baisse en valeur absolue par rapport à 2014, la conversion en euros des charges d'exploitation impactent négativement le résultat d'exploitation qui est déficitaire de 1,5 million d'euros en 2015 contre un profit de 0,7 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Après imputation des impôts d'Etats dus même en présence de déficits reportables, le résultat net s'établit à - 1,6 million d'euros contre un bénéfice de 0,4 million d'euros en 2014.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|
| Taux de change EUR/GBP | 0,7279 | 0,8077 | 0,8486 |
| Chiffre d'affaires | 833 | 1 163 | 1 379 |
| Résultat d'exploitation | (333) | (78) | 272 |
| Résultat net | (229) | (23) | 272 |
| Effectif en nombre (hors stagiaires) | 6 | 5 | 7 |

La société a connu un exercice difficile avec une diminution de 28 % de son chiffre d'affaires en euros (35 % en GBP), liée à une baisse d'activité continue de ses deux principaux centres poseurs et le départ en fin d'année 2014 de son directeur opérationnel qui n'a été remplacé qu'à compter du 4^{ème} trimestre 2015. Dans ce contexte, malgré un contrôle strict des frais de commercialisation, le résultat d'exploitation est négatif de 0,3 million d'euros, contre une perte de 0,1 million d'euros en 2014.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires | 4 750 | 3 873 | 3 412 |
| Résultat d'exploitation | (389) | (395) | (238) |
| Résultat financier | (35) | (34) | (33) |
| Résultat exceptionnel | - | 920 | (3) |
| Résultat net | (424) | 491 | (274) |
| Effectif en nombre (hors stagiaires) | 11 | 12 | 9 |

Par marché de facturation, les ventes ont donc évolué comme suit sur les trois derniers exercices :

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|------------------------|-------|-------|-------|
| France | 4 701 | 3 823 | 2 991 |
| Benelux | - | - | 277 |
| Pourtour Méditerranéen | 49 | 50 | 144 |
| Chiffre d'affaires | 4 750 | 3 873 | 3 412 |

La société poursuit son développement en France avec une hausse du chiffre d'affaires de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Il en découle une progression de la marge brute de 0,3 million par rapport à 2014 qui a compensé la hausse du même montant des frais de commercialisation, et ainsi stabilisé le résultat d'exploitation au même niveau que l'exercice précédent.

Le résultat 2015 affiche une perte de 0,4 million d'euros contre un bénéfice de 0,5 million d'euros en 2014 qui, pour mémoire, intégrait un abandon de créances de 0,9 million d'euros consenti par MEDICREA INTERNATIONAL.

- MEDICREA GMBH

| En milliers d'euros | 2015 |
|--------------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | - |
| Résultat d'exploitation | (206) |
| Résultat net | (206) |
| Effectif en nombre (hors stagiaires) | 2 |

La société a été créée courant 2015 et n'a enregistré durant cet exercice que des charges liées à son démarrage opérationnel (recrutements, location de bureaux et premiers contacts avec les centres hospitaliers).

5 – ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et consacre depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont ainsi évolué comme suit :

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan | 1 886 | 1 069 | 1 017 | 845 | 866 |
| Frais de R&D passés en charges (1) | 1 960 | 1 893 | 1 729 | 1 741 | 1 553 |
| - dont dotation aux amortissements frais de R&D | (993) | (904) | (842) | (717) | (569) |

(1) : avant imputation du Crédit Impôt Recherche

En 2015, MEDICREA a obtenu 2 homologations FDA pour les produits PASS LP® (vis canulées) et PASS OCT® (tiges d'ostéosynthèse cervicale sur mesure). 490 nouvelles références ont par ailleurs été marquées CE et concernent principalement les produits PASSLP®, PASS MIS®, PASS OCT®, ALIF S/A® et UNiD®.

Sur l'exercice 2015, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- UNiD : tige d'ostéosynthèse cintrée sur mesure pour un patient donné en fonction de la planification pré-opératoire définie par le chirurgien
- LIGAPASS : système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples, et LIGAPASSLP pour les indications de scolioses idiopathiques de l'adolescent
- PASS OCT : système de fixation occipito-cervicale permettant d'étendre les montages du rachis thoracique jusqu'à la base du crâne.
- IMPIX ALIF SA : cage antérieure « stand alone » destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires
- PASS DEGEN TOPLO : vis « top loading » polyaxiale offrant la possibilité aux chirurgiens de fixer la polyaxialité à une valeur donnée en per opératoire de manière à contrôler la correction appliquée
- CARYATID : premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive

Le Groupe travaille activement pour élargir sa gamme d'implants sur mesure et industrialisera en 2016 des cages intervertébrales et des implants de corporectomie fabriqués par impression 3D titane. Le Groupe est convaincu que la chirurgie sur mesure assistée par ordinateur est la réponse la plus appropriée aux pathologies de la colonne vertébrale, ce qui se confirme par l'intérêt croissant des chirurgiens mais également des patients pour ses solutions.

6 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe comprend 140 salariés, dont 5 à temps partiel, 1 en contrat d'apprentissage et 1 en contrat de professionnalisation. 3 personnes sont salariées sous contrat à durée déterminée à cette date. A cet effectif, s'ajoutent quelques stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année.

102 personnes sont salariées en France (maison mère et ses deux filiales), 6 travaillent pour la filiale anglaise, 30 pour la filiale américaine et 2 pour la filiale allemande.

Le salaire moyen hors charges pour l'exercice 2015 s'établit à 5 923 euros (5 540 euros en 2014). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 449 euros hors charges (4 545 euros en 2014).

La répartition hommes/femmes par catégorie de personnel se présente comme suit :

| | Hommes | Femmes | Total |
|-------------------------------|--------|--------|-------|
| Cadres | 48 | 24 | 72 |
| Agents de maîtrise - Employés | 41 | 27 | 68 |
| Total | 89 | 51 | 140 |

- Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à environ 32 700 euros en 2015 (40 500 euros en 2014) pour les trois sociétés françaises, sommes intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe et supérieure à l'obligation légale de formation.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services de recherche et développement, marketing et affaires réglementaires à raison de 1 à 2 stagiaires par an et par service, ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage, généralement de 1 à 3 par an, peuvent également être conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans.

- Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, de prévenir de façon satisfaisante les risques d'accidents du travail et d'optimiser les conditions de fonctionnement du site. Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

La gestion des stocks de produits finis est réalisée depuis le siège de Neyron, dans des locaux spacieux, dédiés aux opérations de logistique. L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux est également basée sur ce même site.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

- Fidélisation du personnel

Un Plan d'Épargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la Société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un abondement de 50 % de l'employeur à l'occasion d'éventuelles augmentations du capital. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait usage en 2015 de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 en procédant à l'attribution de 12 000 options de souscription d'actions à un salarié américain. Il n'a pas été fait usage de la délégation relative à l'attribution d'actions gratuites.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

- Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Les achats de composants effectués au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 2,5 millions d'euros (2,9 millions en 2014).

6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistantes sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux est certifié ISO 13485 version 2012 et ISO 9001. Depuis 2010, ces certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la

qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

7 – RISQUES

7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution. Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés, et les centres hospitaliers.

7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite également des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

Les derniers audits de certification Qualité des sites de Neyron et de La Rochelle ont été réalisés respectivement en juin 2013 par la FDA (réglementation américaine), et en janvier 2016 par le LNE-GMED (réglementation européenne), avec comme résultat le maintien (FDA) ou renouvellement (LNE-GMED) des qualifications et certificats existants. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autre autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres brevets peuvent bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêt des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués. Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de crise économique durable, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant et/ou baissant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé (notamment en France) soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.8 Risques de liquidité

Afin de gérer au mieux ce risque, le Groupe a mis en place un suivi quotidien de sa trésorerie et une mise à jour mensuelle de ses prévisions d'encaissements et de décaissements sur 12 mois glissants. Il s'assure ainsi de toujours disposer des liquidités suffisantes pour honorer les passifs arrivant à échéance et, en cas de difficulté prévue, prend les actions nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion s'avéraient plus importants que prévus.

7.9 Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL société mère du Groupe a un risque de change sur ses ventes en devises qu'elle gère opportunément le plus souvent par la mise en place d'opérations de ventes à terme de devises.

7.10 Risques de taux

Tous les emprunts contractés sont à taux fixe au 31 décembre 2015.

7.11 Risques actions

Les éventuels excédents de trésorerie disponibles sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 59 % de son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2015 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices et pourrait représenter près des deux tiers de l'activité.

Les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

8 – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

1 – SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

Compte de résultat

| En milliers d'euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 15 694 | 14 336 |
| Production stockée | 147 | 7 |
| Production immobilisée | 1 800 | 1 100 |
| Subventions d'exploitation | 17 | 1 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | 51 | 319 |
| Autres produits | 25 | 35 |
| Produits d'exploitation | 17 734 | 15 798 |
| Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements | (6 240) | (6 767) |
| Autres achats et charges externes | (4 624) | (4 124) |
| Impôts et taxes | (248) | (192) |
| Salaires et traitements | (3 076) | (2 330) |
| Charges sociales | (1 247) | (971) |
| Dotations aux amortissements | (1 592) | (1 363) |
| Dotations aux provisions | (193) | (5) |
| Autres charges | (534) | (404) |
| Charges d'exploitation | (17 754) | (16 156) |
| Résultat d'exploitation | (20) | (358) |
| Produits financiers | 350 | 3 651 |
| Charges financières | (819) | (2 635) |
| Résultat financier | (469) | 1 016 |
| Résultat courant avant impôts | (489) | 658 |
| Produits exceptionnels | 38 | 52 |
| Charges exceptionnelles | (14) | (920) |
| Résultat exceptionnel | 24 | (868) |
| (Charges) / Produits d'impôts sur les résultats | 1 080 | 452 |
| Résultat net | 615 | 242 |

Bilan

| En milliers d'euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 4 513 | 3 629 |
| Immobilisations corporelles | 1 489 | 831 |
| Immobilisations financières | 20 514 | 20 438 |
| Actif non circulant | 26 516 | 24 898 |
| Stocks et en-cours | 4 184 | 3 306 |
| Créances clients | 4 721 | 4 202 |
| Autres créances | 4 466 | 1 721 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 884 | 663 |
| Actif circulant | 14 255 | 9 892 |
| Total actif | 40 771 | 34 790 |

| En milliers d'euros | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Capital social | 1 438 | 1 357 |
| Réserves | 22 598 | 19 041 |
| Résultat de l'exercice | 615 | 242 |
| Capitaux propres | 24 651 | 20 640 |
| Avances conditionnées | 404 | 455 |
| Autres fonds propres | 404 | 455 |
| Dettes financières long terme | 5 679 | 2 454 |
| Groupe et associés | 3 480 | 4 543 |
| Passif non courant | 9 159 | 6 997 |
| Provisions pour risques et charges | 15 | 1 |
| Dettes financières court terme | 2 243 | 1 961 |
| Dettes fournisseurs | 3 176 | 3 684 |
| Autres dettes | 1 123 | 1 052 |
| Passif courant | 6 557 | 6 698 |
| Total passif | 40 771 | 34 790 |

1.1 Commentaires sur le compte de résultat

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et désormais MEDICREA GMBH s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

MEDICREA INTERNATIONAL réalise la majeure partie de ses achats auprès de MEDICREA TECHNOLOGIES, usine de production du Groupe, basée à La Rochelle.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2015 et 2014 se décompose comme suit :

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 | Var. |
|--|--------|--------|---------|
| MEDICREA USA | 6 863 | 6 238 | + 10 % |
| MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE | 3 386 | 3 224 | + 5 % |
| MEDICREA TECHNOLOGIES UK | 248 | 263 | (6) % |
| MEDICREA TECHNOLOGIES | 76 | 59 | + 29 % |
| MEDICREA GMBH | 15 | - | + 100 % |
| Total ventes et refacturations intragroupe | 10 588 | 9 784 | + 8 % |
| Distributeurs | 5 062 | 4 499 | + 13 % |
| Autres | 44 | 53 | (17) % |
| Chiffres d'affaires | 15 694 | 14 336 | + 9 % |

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société progresse de près de 8 % par rapport à l'exercice précédent, concomitamment au développement de l'activité de ces entités sur leur marché respectif, notamment aux Etats-Unis et en France. Ces ventes répondent à la demande des hôpitaux clients et à celle des filiales pour reconstituer leurs stocks. Le renforcement du dollar sur l'exercice a eu un impact favorable de 1,1 million d'euros sur les ventes intragroupes faites avec MEDICREA USA.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, augmente de 13 % par rapport à 2014. La Société a conquis de nouvelles parts de marché en Europe de l'Est et a développé son réseau de distribution en Amérique du Sud. En Asie, l'essentiel du chiffre d'affaires reste généré par les distributeurs historiques de la Société, principalement en Chine et Malaisie.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2,8 millions d'euros contre 1,5 million d'euros en 2014. Ils sont constitués notamment de la production stockée pour 0,9 million d'euros et des frais de recherche et de développement et des dépenses de brevets comptabilisés en production immobilisée et transférés à l'actif du bilan pour 1,8 million d'euros. Le niveau de la production immobilisée, structurellement élevé, traduit les efforts de recherche et développement déployés par la Société depuis plusieurs années.

La marge brute s'établit à 57 % du chiffre d'affaires en 2015, contre 52 % en 2014. Cette hausse traduit le développement de l'activité bonifiée par l'évolution favorable du taux de change en 2015 avec MEDICREA USA, filiale avec laquelle MEDICREA INTERNATIONAL génère ses marges les plus fortes.

Les autres achats et charges externes totalisent 4,6 millions d'euros en 2015 contre 4,1 millions en 2014. Cette augmentation s'explique notamment par l'accroissement des frais de leasing pour 0,2 million d'euros liés à la mise en service début 2015 d'une cellule de prototypage, et par l'augmentation des frais de déplacement pour 0,1 million d'euros du fait du déploiement des équipes commerciales à l'export.

L'augmentation de la masse salariale traduit les efforts importants mis en œuvre pour renforcer les équipes de recherche et développement avec l'arrivée de deux ingénieurs recherche et d'un chef de projet, et structurer le service qualité et affaires règlementaires avec l'embauche d'un directeur qualité et affaires règlementaires.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2015 est quasiment à l'équilibre contre une perte de 0,3 million d'euros en 2014.

Le résultat financier est négatif de 0,5 million d'euros en raison d'un coût de l'endettement net négatif de 0,3 million d'euros, de dépréciations des titres de participation pour 0,4 million d'euros et des effets de change positifs de 0,2 million d'euros.

In fine, compte tenu du crédit impôt recherche de 0,9 million d'euros et d'un produit d'intégration fiscale de 0,2 million d'euros, l'exercice 2015 est bénéficiaire de 0,6 million d'euros contre un bénéfice de 0,2 million d'euros en 2014.

1.2 Commentaires sur le bilan

Le total du bilan s'établit à 41 millions d'euros, en hausse de 6 millions par rapport à fin 2014.

Les actifs non courant représentent 65 % du total du bilan contre 72 % en 2014. Les principales variations concernent l'activation des frais de recherche et développement de la période pour un montant de 1,7 million d'euros ainsi que les investissements liés à la cellule de prototypage pour un montant de 0,8 million d'euros (hors crédit bail).

Le stock augmente de 26 % par rapport à l'exercice précédent pour répondre à la croissance soutenue des ventes des filiales et assurer le fonctionnement de la cellule de prototypage mise en service en début d'année 2015. Les produits en évaluation ont également contribué à cette augmentation.

L'augmentation des créances clients est liée à la hausse de l'activité intragroupe et au changement des modalités d'imputation des règlements de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

Les autres créances progressent de 2,7 millions d'euros sous l'effet combiné des comptes courants intragroupe qui augmentent de 1,9 million en raison d'un changement des modalités d'imputation des règlements intragroupe, du paiement d'une avance de 0,4 million de dollar à une société informatique américaine dans le cadre d'un contrat de coopération et du crédit d'impôt recherche qui augmente de 0,5 million.

Les capitaux propres s'élèvent à 25 millions d'euros à fin 2015 en hausse de 4 millions d'euros par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de capital réalisée en juin 2015 de 3,5 millions d'euros (et l'imputation de 0,3 million d'euros de frais sur la prime d'émission) et par le résultat 2015 bénéficiaire de 0,6 million d'euros.

Les dettes financières augmentent de 3,5 millions d'euros par rapport à 2014. 6 millions d'euros de nouveaux emprunts ont été souscrits en 2015 pour financer les investissements en matériels industriels (centre de prototypage, machines à commande numérique), le besoin en fonds de roulement et les frais de

recherche et de développement. Les remboursements d'échéances en capital se sont élevés à 2,5 millions d'euros.

Les autres passifs courants (hors dettes financières) s'établissent à 4,3 millions d'euros et diminuent de 0,4 million sous l'effet principal de la baisse des dettes fournisseurs en lien avec un changement des modalités d'imputation des règlements intragroupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

| En milliers d'euros | 2015 | 2014 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Dettes fournisseurs non échues (1) | 998 | 2 201 |
| <i>dont :</i> | | |
| <i>à 30 jours</i> | 941 | 1 127 |
| <i>entre 30 et 60 jours</i> | 57 | 1 074 |
| <i>au-delà de 60 jours</i> | - | - |
| Dettes fournisseurs échues (1) | 1 848 | 802 |

(1) 78 % des dettes non échues et 66 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

2 – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société commercialise les produits fabriqués par MEDICREA TECHNOLOGIES, via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans 30 pays et au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne depuis 2015). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Au cours de l'exercice 2016, l'activité de MEDICREA INTERNATIONAL sera transférée sur le site de Rillieux La Pape - Vancia (69) qui regroupera l'actuel siège du Groupe et le site de production de la Rochelle. Ce nouveau site industriel devrait permettre d'accélérer l'internalisation de certaines fabrications jusqu'à présent sous traitées, conditionnement stérile notamment, et ainsi continuer à réduire les coûts et délais de production.

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

4 – ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

5 – EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée sur Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémorique ALMED.

Les principales données boursières sont les suivantes :

| | 2015 | 2014 | 2013 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre d'actions au 31/12 | 8 987 588 | 8 481 305 | 8 467 505 |
| Cours le plus haut | 9,34 | 10,60 | 9,49 |
| Cours le plus bas | 6,31 | 7,05 | 6,00 |
| Cours moyen de la période | 7,75 | 9,10 | 8,20 |
| Cours au 31/12 | 6,78 | 8,70 | 8,88 |
| Capitalisation boursière au 31/12 | 60 935 847 € | 73 787 354 € | 75 191 444 € |
| Nombre de transactions | 8 776 | 20 512 | 16 700 |
| Volume échangé | 1 638 981 | 3 609 057 | 2 219 000 |
| Taux de rotation du capital | 18,2 % | 42,6% | 26,2 % |

6 – COMPTE RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 03 juin 2015 la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

| | |
|---|--------------|
| - nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : | 137 182 |
| - nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : | 136 858 |
| - cours moyen des achats : | 7,57 euros |
| - cours moyen des ventes : | 7,57 euros |
| - montant des frais de négociation : | Néant |
| - nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2015 : | 3 046 |
| - valeur évaluée des actions au cours d'achat : | 20 428 euros |
| - valeur nominale des actions : | 0,16 euro |
| - fraction du capital qu'elles représentent : | Négligeable |

Ces opérations ont été réalisées par la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF.

7 – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

7.1 Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

| | Au 31.12.2015 | | Au 31.12.2014 | |
|--------------|------------------------|------------------------|--|-----------------------|
| | % du capital | % des droits de vote | % du capital | % des droits de vote |
| Plus de 5% | GRANDEUR PEAK ADVISORS | GRANDEUR PEAK ADVISORS | OTC ASSET MANAGEMENT GRANDEUR PEAK ADVISORS ODYSEE VENTURE | IXO PRIVATE EQUITY |
| Plus de 15 % | ORCHARD INTERNATIONAL | | | |
| Plus de 20 % | | | ORCHARD INTERNATIONAL | |
| Plus de 25% | | ORCHARD INTERNATIONAL | | ORCHARD INTERNATIONAL |

- les notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société, depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :

- 1) par la société APICAP (ex OTC ASSET MANAGEMENT) : franchissement à la baisse du seuil de 5%.
- 2) par la société CAISSE DES DEPOTS : franchissement à la baisse du seuil de 2 %.

7.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

| | 31.12.2015 | | | 31.12.2014 | | |
|-------------------------------|------------------|--------------|----------------------|------------------|--------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| ORCHARD INTERNATIONAL (1) | 1 727 490 | 19,22 | 29,71 | 1 727 490 | 20,33 | 30,11 |
| Jean Philippe CAFFIERO | 246 089 | 2,74 | 4,10 | 246 089 | 2,90 | 4,24 |
| Denys SOURNAC (2) | 270 547 | 3,01 | 2,33 | 202 054 | 2,38 | 3,47 |
| <u>Autres Administrateurs</u> | | | | | | |
| François Régis ORY (2) | 108 652 | 1,21 | 0,93 | 108 652 | 1,28 | 0,97 |
| Patrick BERTRAND (2) | 93 392 | 1,04 | 0,93 | 93 392 | 1,10 | 0,96 |
| Pierre BUREL (2) | 91 707 | 1,02 | 1,44 | 91 707 | 1,08 | 1,48 |
| Christophe BONNET | 52 128 | 0,58 | 0,88 | 52 128 | 0,61 | 0,91 |
| Jean Joseph MORENO | 22 900 | 0,25 | 0,33 | 22 900 | 0,27 | 0,34 |
| Marc RECTON | 18 752 | 0,21 | 0,27 | 18 752 | 0,22 | 0,28 |
| Total | 2 631 657 | 29,28 % | 40,92 % | 2 563 164 | 30,17 % | 42,76 % |

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2015 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

| | |
|--|---------|
| - Société civile DENYS SOURNAC COMPANY | 57,15 % |
| - Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO) | 37,67 % |
| - AMELIANE SAS | 5,01 % |
| - Christelle LYONNET | 0,14 % |
| - Denys SOURNAC | 0,03 % |

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

7.3 Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2015, la société auto-détient 3 046 actions dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 1 438 030,08 euros composé de 8 987 688 actions dont :

- 8 987 588 actions ordinaires
- 100 actions de préférence qui ne sont pas admises à la cote

S'ajoutent 16 676 actions issues de stock-options exercées et pour lesquelles les formalités de constatation et d'admission à la cote n'étaient pas réalisées au 31 décembre 2015.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 et l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015, la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 telles que décrites au point 6. ci-dessus.

7.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2015 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

| | |
|--------------------------------|---|
| - nombre de titres cédés : | 0 |
| - nombre de titres acquis : | 0 |
| - nombre de titres souscrits : | 68 493 (personne concernée : Denys SOURNAC) |
| - nombre de titres échangés : | 0 |

8 – ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2015, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2015, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient environ 1 % du capital de la Société dont 0,65% via le plan d'épargne entreprise.

8.1 Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2015, et donc aucun abondement de la part de la Société n'a été versé.

8.2 Options de souscription ou d'achats d'actions – Attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial relatif aux options de souscription ou d'achats d'actions et un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions seront mis à votre disposition.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 12 000 stock-options ont été attribuées.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2015 et des levées d'options, les actions gratuites et stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 et 229 338 au 31 décembre 2015.

9 – CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice.

10 – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, du Code de Commerce, il est communiqué, en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

11 – RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Néant

12 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, perçoit des honoraires notamment pour les prestations assurées par Monsieur SOURNAC pour le Groupe MEDICREA. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2015 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 300 000 euros HT (292 000 euros HT en 2014).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 6 000 euros en 2015 (4 000 euros en 2014).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2015 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 64 000 euros HT (151 458 euros HT en 2014). Il est précisé que depuis le 1er janvier 2015, suite à la demande de Monsieur CAFFIERO de réduire ses activités au sein du Groupe, le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL a été corrélativement diminué.

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 6 000 euros en 2015 (4 000 euros en 2014).

13 – FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 3 juin 2015 avait fixé le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 48.000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 et pour les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et pour les exercices suivants et ce jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale, une somme de 56.000 euros.

14 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental.

15 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 614 916,19 euros, que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter à l'apurement partiel du Report à Nouveau.

16 – DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

17 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18 – CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 88 078 euros et 29 356 euros pour l'exercice 2015 (60 805 euros et 20 268 euros au titre de l'exercice précédent).

19 – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement important survenu après la clôture de l'exercice, n'est à mentionner.

20 – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

20.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 22 469 220 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2015 jusqu'à la date de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes suivante, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois

précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

20.2 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

20.2.1 Motifs :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation deviendra caduque le 25 août 2016.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

20.2.2 Objet et modalités :

Mise en place

Les options porteront sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions prévue par la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015, ne pourra excéder un nombre global égal à 5 % du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution.

Le nombre d'options attribuées au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social au jour où la dernière option serait consentie.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions sera fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix : égal à la moyenne pondérée des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option est attribuée.

Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugera utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

20.3 Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de Commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de 40.000 euros de nominal, ce montant s'imputerait sur le Plafond Global I fixé à la 1^{ère} résolution de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2015.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

21 – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions ;
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L-225-180 du Code de Commerce

22 – RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 4), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée.

ANNEXE 1

Liste des filiales et participations

| Sociétés | Total des capitaux propres | Quote part du capital détenu (%) | Valeur comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes versés à la société mère |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------|---|--------------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Brute | Nette | | | | | |
| Filiales françaises | | | | | | | | | |
| MEDICREA TECHNOLOGIES | 4 591 425 | 100 % | 11 946 000 | 11 946 000 | 440 166 (1) | - | 7 806 443 | 264 950 | - |
| MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE | (397 637) | 100 % | 150 000 | - | 3 390 570 | 500 000 | 4 750 382 | (423 965) | - |
| Filiales étrangères | | | | | | | | | |
| MEDICREA TECHNOLOGIES UK | 1 026 855 | 100 % | 2 465 018 | 965 018 | - | - | 833 167 | (229 404) | - |
| MEDICREA USA | 6 868 373 | 100 % | 7 395 058 | 7 395 058 | - | - | 16 341 821 | (1 633 661) | - |
| MEDICREA GMBH | (105 630) | 100 % | 100 000 | 100 000 | 123 942 | - | - | (205 630) | - |

(1) dont 259 829 euros de créances rattachées aux titres de participation

ANNEXE 2

**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2015**

Denys SOURNAC :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---|-----------------|-----------|
| ORCHARD INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Président* | Néant |
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Président et DG | Néant |
| MEDICREA TECHNOLOGIES | ZI de Chef de Baie – 17000 La Rochelle | Président | Néant |
| DS COMPANY | 345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux | Gérant | Néant |
| LES CHALETS Z | 345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux | Co-gérant | Néant |
| ID SOURNAC | 345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux | Co-gérant | Néant |
| SNC BDB GESTION MARINE | 345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux | Co-gérant | Néant |
| SUM LAB | 345 Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux | Co-gérant | Néant |

* au travers de sa holding

Jean-Philippe CAFFIERO :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------|
| ORCHARD INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Directeur Général* | Néant |
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Administrateur et DG Délégué | Néant |
| PLG INVEST | 12 Rue de la Garenne – 69005 Lyon | Gérant | Néant |

* au travers de sa holding

Christophe BONNET :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---|----------------|-----------|
| SAS BORNE | 12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes | Président | Néant |
| SCI LES ESTABLES | 12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes | Gérant | Néant |
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Administrateur | Néant |

Patrick BERTRAND :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---|----------------|-----------|
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Administrateur | Néant |
| SARL EURO-PJB | 119 Boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne | Gérant | Néant |
| SCI PJB MONTCHALIN | | Gérant | Néant |
| SCI LA TOUR ST JEAN | | Gérant | Néant |
| MARTINET SA | | Administrateur | Néant |

Jean-Joseph MORENO :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---------------------------------------|----------------|-----------|
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Administrateur | Néant |
| SCI MC | | Gérant | Néant |
| SCI SAGITTAIRE | | Gérant | Néant |
| SCI MORAY | | Gérant | Néant |
| SAS MORE INVESTMENTS | 298 Cote de Chanve – 69360 Solaize | Président | Néant |
| SAS MORE LOCK | 298 Cote de Chanve – 69 360 Solaize | Président | Néant |

Marc RECTON :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|------------------------|---|----------------|-----------|
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron | Administrateur | Néant |
| MARC RECTON & ASSOCIES | 72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris | Gérant | Néant |
| SC MR PIERRE 2 | 72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris | Gérant | Néant |
| SC MR PIERRE 3 | 72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris | Gérant | Néant |
| SC MR PARTICIPATIONS 1 | 72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris | Gérant | Néant |
| SC MR PARTICIPATIONS 2 | 72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris | Gérant | Néant |

François Régis ORY :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|---------------------------|--|----------------|-----------|
| MEDICREA INTERNATIONAL | 14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron | Administrateur | Néant |
| L'AMELIANE | 14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin | Président | Néant |
| LA FLORENTIANE | 14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin | Président | Néant |
| LYPOLIANE | 14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin | Président | Néant |
| SCI DE CHANAS | 14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin | Gérant | Néant |
| OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE | 350 Avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon | Administrateur | Néant |
| SCI L'AMAURY | 600 Chemin de la Ronze – 69480 Morance | Gérant | Néant |
| SCI L'AMELAÏS | 600 Chemin de la Ronze – 69480 Morance | Gérant | Néant |
| SOCIETE CIVILE FLORINE | 14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin | Gérant | Néant |
| SWORD GROUP SE | 9 Rue Charles de Gaulle – 69370 Saint Didier | Administrateur | Néant |
| ABM MEDICAL | 2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux | Gérant | Néant |
| ABM ILE DE FRANCE | 2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux | Gérant | Néant |
| ABM NORD | 2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux | Gérant | Néant |
| ABM RHONE-ALPES | 2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux | Gérant | Néant |
| ABM SUD | 2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux | Gérant | Néant |

Pierre BUREL :

| Nom de la Société | Siège | Mandats | Fonctions |
|---------------------------------|--|---------|-----------|
| SUD PARTICIPATION BUREL HOLDING | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| SOGET | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| RUMEX | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| PETER'S | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| SOCIETE HOTELIERE LA RESIDENCE | Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy | Gérant | Néant |
| ASPHODELE | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| HYSOPE | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| CHAMAN | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| LES NOISETIERS | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| SYCOMORE | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| SAINTE JEAN D'EST | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| EGLANTINES | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| COBAE | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| BERGENIA | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| LE ROYANNAIS | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| XIMENIA | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| ULMUS | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| WISTARIA | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| DAPHNEE | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| FLORYAL | Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy | Gérant | Néant |
| VITIS | 65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras | Gérant | Néant |
| HOTELLERIE DU SOLEIL | 65A Route de Saint Maximin – 83149BRAS | Gérant | Néant |
| HOTEL BON REPOS | 65A Route de Saint Maximin – 83149 BRAS | Gérant | Néant |
| DOMAINE D AGOULT | La Grande Bastide – 83470 OLLIERES | Gérant | Néant |
| SPB GESTION | 65A Route de Saint Maximin – 83149 BRAS | Gérant | Néant |
| LE MAS DE LA MAROTTE | 65 A Route de Saint Maximin – 83149 BRAS | Gérant | Néant |
| THEAS | 65 A Route de Saint Maximin-83149 BRAS | Gérant | Néant |
| LES DOMAINES DE PROVENCE | Route de Rians - 83470 OLLIERES | Gérant | Néant |
| ABBAYE SAINT HILAIRE | Route de Rians - 83470 OLLIERES | Gérant | Néant |

ANNEXE 3

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
|--|------------|------------|------------|-------------|-----------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1 438 030 | 1 357 025 | 1 355 121 | 1 353 281 | 1 320 212 |
| Nombre d'actions émises | 8 987 688 | 8 481 405 | 8 467 505 | 8 458 005 | 8 251 324 |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxe | 15 693 735 | 14 335 814 | 10 630 773 | 10 124 736 | 9 698 534 |
| Résultat avant impôt, amortissements et provisions | 1 637 488 | (127 773) | 298 936 | (668 623) | (438 568) |
| Impôt sur les bénéfices | 1 080 418 | 451 516 | 275 905 | 382 781 | 203 038 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 614 916 | 241 888 | (929 753) | (2 661 208) | 458 624 |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat par actions | | | | | |
| Résultat après impôt, avant amortissements et provisions | 0,18 | 0,04 | 0,07 | (0,31) | (0,03) |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 0,07 | 0,03 | (0,11) | (0,03) | 0,06 |
| Dividende attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen de l'exercice | 51 | 40 | 36 | 38 | 36 |
| Masse salariale de l'exercice | 3 076 459 | 2 329 736 | 1 810 750 | 1 808 422 | 1 615 274 |
| Charges sociales de l'exercice | 1 247 209 | 970 525 | 801 705 | 783 390 | 750 562 |

ANNEXE 4

DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2013 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou

de mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2015 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation au Conseil d'Administration, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce. autorisé, pour une durée de 26 mois,

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a :

- décidé d'augmenter les limitations globales des plafonds des augmentations de capital pour les porter de 400.000 euros à 600.000 euros s'agissant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisés immédiatement et/ou à terme et de 10.000.000 à 15.000.000 d'euros en valeur nominal s'agissant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital ;
- autorisé, pour une durée de 18 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans la limite de 600.000 euros en nominal (15.000.000 d'euros pour les émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance) par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'article 225-138 du Code de Commerce ; avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e : réalisant des opérations financières dans plusieurs pays), principalement Américains (i. e. des Etats Unis d'Amérique), opérant dans le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à 500.000 euros ou la

contrevaleur de ce montant en devises étrangères (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013 :

Le Conseil d'Administration du 2 avril 2015, faisant usage de la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013 dans sa treizième résolution, a décidé du principe de l'émission de 200 obligations convertibles de 10.000 euros de nominal, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés conformément aux dispositions de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier. L'augmentation de capital maximale qui résultera de la conversion de ces obligations sera de 40 557,60 euros de nominal, la parité de conversion étant de 1267,425 actions nouvelles pour une obligation.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 :

Le conseil d'Administration du 3 septembre 2015 a décidé d'attribuer des options de souscription d'actions de la société à des salariés du Groupe ; vous trouverez des informations complémentaires sur cette attribution dans le rapport spécial du Conseil d'Administration.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015 :

Le Conseil d'Administration du 3 juin 2015, faisant usage de la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015, en sa douzième résolution, a décidé d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un cercle restreint d'investisseurs. Sur subdélégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté, par décision du 29 juin 2015, l'augmentation du capital par émission de 485.438 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune et donc d'une augmentation de 77 670,08 euros.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2015 :

Néant.